



Rumilly, le 03 mars 2014

➤ Décision du Maire

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Nature de l'acte : 1.1 Marchés Publics

Objet : MP 2013-40 : Prestations de services en matière de conseil et d'ingénierie pour les travaux de rénovation du bâtiment communal OSCAR, situé 4 route de Bessine à 74150 Rumilly – Marché comportant 3 lots – Attribution du marché.

Décision n° : 2014-34

Nos réf. : PB/MCW/MB

Le Maire de la Commune de RUMILLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU le code des marchés publics, notamment en application des articles 1 et 28,

VU la délibération en date du 28 mars 2008 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, modifiée par délibération du 28 mai 2009,

CONSIDERANT l'avis d'appel public à concurrence du 27 novembre 2013 publié sur le Dauphiné libéré, le site internet de la Ville de Rumilly, le site [https : www.marchés-publics.info](https://www.marchés-publics.info),

CONSIDERANT que la concurrence a joué correctement,

DECIDE

Article 1^{er} :

Le marché 2013-40 relatif à des prestations de services en matière de conseil et d'ingénierie pour les travaux de rénovation du bâtiment communal OSCAR, situé 4 route de Bessine à 74150 Rumilly, est attribué comme suit :

Désignation du lot	Attributaire	Montant en €uros HT
Lot n°1 : Mission de coordonnateur SPS	Ste ELYFEC Sas – 29, rue Condorcet – BP 187 – 38090 VAULX MILIEU	2 370,00 €
Lot n°2 : Mission AMO Contrôle technique	Ste DEKKRA - 29 avenue des Hironnelles 74000 ANNECY	2 470,00 €
Lot n°3 : Mission AMO BE Fluides	Société INDIGGO - 367 Avenue du Grand Arietaz - 73 024 CHAMBERY Cédex	4 800,00 €

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Le Maire,

Pierre BECHET